



Travaux dans une copropriété

Par **belami1955**, le **11/06/2021** à **08:07**

Bonjour,

Un copropriétaire gérant d'une société de prestations de services en informatique, peut-il engager sa société pour réaliser des travaux dans ce domaine d'activité dans sa copropriété Il s'agit de l'installation d'un système de vidéo surveillance. Son devis représente le meilleur rapport qualité/prix; Je précise que ces travaux ont été votés en assemblée générale et que le conseil syndical a délégué de pouvoir pour choisir la société qui devra intervenir. Je précise aussi que ce copropriétaire a eu connaissance des devis de ses concurrents puisque sa conjointe est membre du conseil syndical. Par avance merci de votre réponse.

Bien cordialement

Par **youris**, le **11/06/2021** à **11:32**

bonjour,

ce n'est pas le copropriétaire gérant d'une société de prestations de services en informatique, qui engage sa société pour réaliser des travaux dans ce domaine d'activité dans sa copropriété, c'est votre conseil syndical mandaté par votre A.G. qui a choisi ce prestataire.

la communication supposée des devis par un membre du c.s. à son conjoint gérant de la société qui a été retenue par le C.S. est contestable mais le C.S. pouvait choisir une autre entreprise.

salutations